

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

23 JAN. 2019

Arrêté du fixant la composition du comité technique spécial des services rattachés directement auprès du ministre

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 juin 2011 portant institution des comités techniques au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 6 décembre 2018 pour le renouvellement du comité technique spécial des services rattachés directement auprès du ministre,

Arrête :

Article 1^{er}

Les représentants de l'administration siégeant au sein du comité technique spécial des services rattachés directement auprès du ministre institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés comme suit :

- le chef de cabinet du ministre ou son représentant ;
- le chef du bureau du cabinet ou son représentant.

Article 2

Les représentants du personnel siégeant au sein du comité technique spécial des services rattachés directement auprès du ministre institué par l'arrêté du 27 juin 2011 susvisé, sont désignés comme suit :

Organisation syndicale	Elus	
	Titulaires	Suppléants
FSU	1. Mme Emmanuelle INCEKARA	1. Mme Joanna PRZYBYLSKA
	2. M. Youssef HEDDAJI	2. M. Raoul-Felix ROY-CAMILLE
	3. Mme Sandrine CHIKLI	3. Mme Marie-Chantal FABRER
	4. M. Jean-Pierre FARKAS	4. Mme Zita DALMAT
	5. M. Pierrick MARQUOIS	5. Mme Martine DROMARD
	6.	6.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le

23 JAN. 2019

Pour le ministre et par délégation,
Le chef de cabinet, conseiller spécial,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke extending to the right.

Guillaume MACHER